



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-088 bis**

**Publié le 26 février 2021**

# **SOMMAIRE**

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses de l'Etat



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
Bureau budgétaire régional**

**Arrêté portant subdélégation de signature  
pour l'ordonnancement des dépenses de l'État**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article L.221-2 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012, portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur portant nomination de Monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France auprès du préfet de la région des Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, à compter du 20 avril 2020 ;

Vu l'arrêté du 19 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> – Délégation est donnée à Mesdames Sophie Archer, Mélissa Lounes et Élise Sénécaut à l'effet de procéder à la validation des engagements juridiques pris sur le centre financier 0362-CDIE-DR59 et qui leur seront soumis par les plateformes Chorus habilitées sur ce centre financier.

Article 2 – Délégation est donnée à Mesdames Virginie Banco et Anissa Boukebir, à l'effet de procéder à la validation des engagements juridiques qui leur seront soumis par le centre de gestion financière du bloc comptable 3.

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région des Hauts-de-France et notifié à la directrice du secrétariat général commun départemental du Nord, au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à la rectrice de région académique et à la directrice départementale des finances publiques de la Somme.

Fait à Lille, le **23 FEV. 2021**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général pour les affaires régionales,



Laurent BUCHAILLAT